

Nouvelles à la main

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1909)**

Heft 84

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-625303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que pour faire maintenir le respect que l'on est en droit de demander du public vis-à-vis de tout travail artistique et honnête.

LE SALON FRANÇAIS

A la suite de demandes nombreuses qui lui ont été adressées, le comité de la Société des Artistes français vient d'adopter le principe d'un droit d'inscription et de manutention sur les œuvres présentées au Salon.

Ce droit, qui est perçu d'ailleurs dans la plupart des autres expositions artistiques, est justifié par le nombre toujours croissant des envois au Salon, et par les dépenses qu'occasionnent leur manutention et leur installation au Grand Palais.

La moyenne des œuvres présentées aux différents jurys — peinture, sculpture, gravure, architecture — s'élève, en effet, au chiffre de dix mille, et un tiers seulement de ce total énorme est envoyé par les sociétaires.

Il va sans dire que ces derniers, qui payent une cotisation, seront exonérés du droit d'inscription et de manutention.

LES MUSÉES DE PARIS

Pour faire droit à la demande de plusieurs de nos membres, nous publions aujourd'hui les jours et heures d'ouverture des musées parisiens.

Musée du Louvre, cour du Louvre et place du Carroussel. — Ouvert tous les jours de 10 à 4 heures, sauf le lundi; le jeudi le Musée n'ouvre qu'à midi. En outre, les galeries de la Sculpture moderne n'ouvrent qu'à midi et demi; les salles de la collection Tomy-Thierry à 11 heures et le dimanche à midi et demi avec le musée de marine; les salles de l'Assyrie et de l'Extrême-Orient à 11 heures; enfin, les salles de la Renaissance et de l'Histoire du mobilier national (où se trouve enclavée la salle des Pastels du XVIII^e siècle) à midi et demi.

Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard. — De 10 à 4 heures, sauf le lundi.

Musée de Sculpture Comparée, au Trocadéro. — De 11 à 4 heures, sauf le lundi.

Musée Galliera, 10, rue Pierre-Charron. — De 10 à 4 heures, à l'exception des lundis et jours de fêtes légales. Des avis officiels préviennent le public lors de fermeture provisoire en vue des mutations ou expositions spéciales.

Musée de l'Armée, aux Invalides, cour d'honneur, côté de l'orient. — Dimanche, mardi et jeudi, de midi à 3 heures.

Musée d'Artillerie, (beaux-arts se rattachant à l'Histoire), aux Invalides. — Dimanche, mardi et jeudi, de midi à 4 heures.

Musée des Arts Décoratifs, Pavillon de Marsan (Palais du Louvre). — De 10 à 4 heures, sauf avis spéciaux pour mutations.

Musée de Caen, à l'Institut. — Envois des prix de Rome. — Tous les jours, de 10 à 4 heures.

Musée Carnavalet, (spécial à l'histoire de la Ville de Paris), 23, rue de Sévigné. — Dimanche, mardi et jeudi, de 11 à 4 heures.

Musée Céramique, à la Manufacture de Sèvres. — Tous les jours, de midi à 4 heures.

Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez. — Dimanche, mardi et jeudi, de 10 à 4 heures.

Musée et Hôtel de Cluny et Palais des Thermes, rue de Sommerard. — De 11 à 4 heures, sauf le lundi.

Musée du Conservatoire National de Musique, 15, faubourg

Poissonnière. — Lundi et jeudi, de midi à 4 heures.
Musée Ethnographique et de Sculpture Comparée, au Trocadéro. — Dimanche, mardi et jeudi, de 10 à 4 heures.

Musée Falguières, 68, rue d'Assas. — Entrée publique

NOUVELLES A LA MAIN

Salon de Princes. A Paris il y aura cette année un „Salon“ peu banal.

Il se composera d'œuvres — tableaux, sculptures et objets d'art — envoyées par les princes et princesses de maisons souveraines qui s'adonnent à l'art, et ces amateurs couronnés sont beaucoup plus nombreux qu'on ne croit.

On a souvent cité les belles aquarelles qui valurent au feu roi de Portugal, à l'Exposition de 1900, où il figura sous un pseudonyme dans la section artistique, une médaille d'honneur.

La reine Amélie aurait pu, avec ses pastels, obtenir un succès égal.

Elle sera parmi les exposants du „Salon“ en formation, qui attend aussi des envois de la reine d'Italie, de la reine de Roumanie, de la comtesse de Flandre, de la duchesse de Chartres, de la duchesse de Vendôme, de la princesse de Slesvig-Holstein et de la princesse Valdemar de Danemark.

Les tourniquets. Sur quelles recettes la Ville de Paris peut-elle compter, par suite du fonctionnement des tourniquets payants à la porte des musées municipaux? Voici les chiffres que communique le service des beaux-arts.

Du mois de février à fin novembre, les visiteurs ont versé une somme globale de 25,000 francs. On prévoit donc un rendement pouvant s'élever à 35,000 francs pour la première année.

Le Musée Carnavalet et le Petit Palais font des recettes qui ne sont pas inférieures, pour chacun d'eux, à 250 francs par semaine. Le jeudi et le dimanche, jours gratuits, il y a foule dans ces musées, ainsi qu'aux Musées Cernuschi et Victor Hugo.

Fait à signaler: aucune réclamation ne s'est produite dans ces musées devenus payants depuis dix mois, ce qui prouve que les intéressés ont accueilli favorablement la décision du Conseil municipal.

L'ART ET LES TRIBUNAUX

(Extrait du « Journal des Artistes »)

On sait quelles revendications élevait le ministère des Beaux-Arts sur le tableau attribué à Watteau dans la vente après décès du peintre Charles Landelle.

Un référé du président Tassard a statué sur la question: le tableau, retiré de la vente, a été mis sous séquestre et confié au Louvre, jusqu'à ce que les tribunaux aient statué.

Le cas sera intéressant à débattre, car le testament est muet sur la destination de ce tableau, et les Beaux-Arts ne peuvent invoquer que des témoignages relativement aux intentions de l'artiste.

Formons des vœux pour que les tribunaux statuent selon ces intentions plutôt que selon les règles de droit étroit. S'agissant des beaux-arts, ce serait d'une jurisprudence heureuse en vue de l'avenir.

* * *

L'Etat français possède un bien curieux musée Harpignies, que personne ne connaît.

Ce musée renferme plus de Lancrets, d'Isabeys, de